

M_CLIENnR

« Opérations avec la clientèle non résidente EMUM »

Novembre 2021

Présentation

Le tableau M_CLIENnR retrace, hors créances et dettes rattachées, les opérations réalisées avec la clientèle non-résidente de la zone EMUM (c'est-à-dire de la zone euro, hors France). Par exception, les lignes créances douteuses sont servies créances rattachées incluses.

Contenu

Actif – Clientèle non financière non-résidente EMUM

Lignes

Les lignes reprennent :

- les concours à la clientèle, y compris les créances douteuses, qui sont ensuite ventilés par catégorie (créances commerciales, crédits à l'exportation, crédits de trésorerie dont l'utilisation d'ouverture de crédit permanent, le différé de remboursement lié à l'usage de carte de paiement, les prêts sur cartes de crédit, crédits à l'équipement, crédits à l'habitat, affacturage, valeurs reçues en pension, comptes ordinaires débiteurs, créances douteuses, autres crédits à la clientèle) ;
- l'encours financier de crédit-bail et opérations assimilées ;
- les créances douteuses sur crédit-bail et opérations assimilées ;
- les prêts subordonnés ;
- les prêts consortiaux ;
- la ventilation du total des concours¹ à la clientèle par durée initiale

Colonnes

La clientèle non financière non résidente est ventilée selon sept catégories d'agents.

Passif – Clientèle non financière non-résidente EMUM

Elles détaillent les ressources (valeurs données en pension, comptes ordinaires créditeurs, comptes d'affacturage, comptes d'épargne à régime spécial ventilés par catégorie, comptes créditeurs à terme ventilés par durée initiale, bons de caisse et bons d'épargne ventilés par durée initiale, dépôts de garantie, autres sommes dues, les dettes à l'égard de la clientèle hors autres sommes dues).

Colonnes

La clientèle non financière non résidente est ventilée selon huit catégories d'agents.

Clientèle financière non-résidente EMUM

Lignes

¹ Sont inclus dans cette rubrique les concours à la clientèle, le crédit-bail et opérations assimilées, les prêts subordonnés et les créances douteuses sur crédit-bail et opérations assimilées.

Les lignes reprennent :

– à l'actif :

- les concours à la clientèle tels que définis au tableau 1, ventilés, en affacturation, valeurs reçues en pension, comptes ordinaires débiteurs et créances douteuses ;
- les prêts à la clientèle financière ventilés par durée initiale ;
- les prêts subordonnés ventilés par durée initiale ;
- les prêts consortiaux.

– au passif :

- les comptes ordinaires créditeurs ;
- les comptes d'affacturation ;
- les valeurs données en pension ;
- les autres sommes dues ;
- les emprunts auprès de la clientèle financière ventilés par durée initiale.

Colonnes

La clientèle financière contrepartie est ventilée selon deux catégories :

- les OPC monétaires,
- la clientèle financière hors OPC monétaires, y compris:
 - o les OPC non monétaires,
 - o les autres intermédiaires financiers, y compris :
 - les (organismes de compensation interbancaire (OCOIB)
 - les organismes de titrisation,
 - o les auxiliaires financiers,
 - o les institutions financières captives et prêteurs non conventionnels.

Règles de remise

Établissements remettants

Les établissements de crédit, établissements de crédit et d'investissement (ECI) et assimilé (y compris les succursales d'établissements ayant leur siège dans un État de l'Espace économique européen (EEE)), les sociétés de financement, la Caisse de dépôts et consignations et les émetteurs de monnaie électronique assujettis à la remise d'informations à des fins de statistiques monétaires (i.e. remettants mensuels).

Territorialité

Un document est établi pour la zone d'activité France.

Monnaie

Document établi en euros pour leurs opérations en euros et un document établi en contre-valeur euros pour leurs opérations en devises, toutes devises réunies.

Périodicité

Remise mensuelle.